

30 janvier 2007

07.107

Interpellation des groupes radical et libéral-PPN**Transfert de l'IMT au domaine des EPF: un enjeu stratégique**

Le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat ont informé la semaine dernière qu'ils envisageaient un transfert de l'Institut de microtechnique (IMT) de l'Université de Neuchâtel au domaine des EPF.

Etant donné l'importance stratégique majeure de cet institut pour notre région, la chance que peut constituer la venue d'une école de renommée mondiale dans notre région, mais aussi les risques que peuvent représenter un tel transfert pour notre université, les groupes radical et libéral-PPN souhaitent interpellier le Conseil d'Etat.

Nos groupes ne prennent, à ce stade, pas position sur ce projet. Ils souhaitent toutefois entendre le Conseil d'Etat sur son analyse des chances et des risques de ce projet ainsi que, plus spécifiquement, sur les questions suivantes:

- Dans son plan de législation, le Conseil d'Etat a inscrit le développement de la microtechnique et des nanosciences comme priorité. Estime-t-il qu'un transfert de l'IMT à l'EPFL lui permettra de conserver une marge de manœuvre suffisante dans ce domaine stratégique, cela d'autant plus que l'EPFL est devenue il y a peu, avec 20% du capital-actions, le principal actionnaire du CSEM devant le canton (14%). L'EPFL dispose à ce titre, par exemple, d'un droit de veto sur les postes de directeur général et de président du Conseil d'administration.
- Le mandat d'objectifs donné à l'université par le Conseil d'Etat et approuvé par le Grand Conseil au début de l'année 2005 prévoit que l'université développe un axe fort en microtechnique et nanosciences. Comment le projet de céder l'IMT est-il compatible avec le mandat d'objectifs? Le Conseil d'Etat estime-t-il qu'il faille le modifier? Saisira-t-il le Grand Conseil à cet effet?
- L'idée, proposée par le rectorat, de renforcer l'IMT (actuellement largement bénéficiaire et connu en Suisse et à l'étranger) à travers des collaborations accrues avec les EPF, mais sans qu'il y ait transfert, est-elle une option envisageable dans les discussions à venir?
- Quelle sera la conséquence prévisible, aux yeux du Conseil d'Etat, de ce projet de transfert pour la faculté des sciences (avenir des chaires en physique et chimie et à terme en mathématiques et pour la faculté des sciences dans son ensemble)? Un affaiblissement de la faculté des sciences ne constitue-t-il pas un risque pour l'université dans son ensemble aux yeux du Conseil d'Etat?
- Que deviendra le laboratoire Temps-Fréquence, fleuron de l'Observatoire cantonal, dont le transfert à l'IMT est en cours? Sera-t-il également absorbé par l'EPFL si l'IMT est repris par l'EPFL? Par ailleurs, l'Université de Neuchâtel est en négociation avec la HE-ARC pour créer, dès l'été 2008, un master en horlogerie. L'EPFL sera-t-elle d'accord de continuer de collaborer avec la HE-ARC pour développer cet enseignement?
- Quels sont les avantages financiers que notre canton peut attendre d'une telle collaboration? Ceux-ci sont-ils supérieurs à ce qu'on pouvait attendre d'une collaboration entre l'Université et l'EPFL dans le cadre du projet Nano.Tera.CH? Une coopération entre les deux institutions (UniNE et EPFL) n'est-elle pas plus porteuse qu'une intégration de l'IMT au sein de l'EPFL?
- Quelles sont les chances et les risques pour les entreprises de l'Arc jurassien de ce développement? Le déplacement du centre de décision à Lausanne est-il un risque pour elles? Ce risque est-il compensé, aux yeux du Conseil d'Etat, par le gain que constitue l'intégration de ce secteur dans une école de renommée mondiale?

Devant une décision qui s'avère stratégiquement très importante pour le canton de Neuchâtel, et la rapidité de l'avancement de ce dossier, il nous semble important que le Conseil d'Etat livre une analyse des chances et des risques qu'il voit à ce dossier.

Il nous semble par ailleurs important que le Grand Conseil accepte l'urgence de cette interpellation

L'urgence est demandée.

Signataires: D. Cottier, P. Gnaegi, J.-B. Wälti et C. Gueissaz.